

## **CAP des Contrôleurs – 10 octobre 2019**

SOLIDAIRES CCRF & SCL était représenté par Manuel BUFFARD (DDPP 59), Ludovic DUFOSSET (DDPP 30), May-Lan FLORENTIN (DDPP 94), Marie-Céline GALVEZ (DDPP 50) et Céline VION (DDPP 59).

### Ordre du jour

- Approbation des procès-verbaux ;
- Recours en évaluation ;
- Liste d'aptitude 2019 à l'emploi de Contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Tableau d'avancement pour l'année 2019 pour l'accès au grade de Contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Tableau d'avancement pour l'année 2019 pour l'accès au grade de Contrôleur Principal ;
- Exploitation complémentaire du tableau des mutations 2019 ;
- Demandes de mutation hors-tableau ;
- Questions diverses.

### **Au préalable, les élus SOLIDAIRES ont lu la déclaration liminaire suivante**

Madame la présidente,

Nous savons que le gros lot de l'Euro Million a été gagné avant-hier, et que nous aurons probablement moins de chance aujourd'hui que l'heureux élu britannique.

Cependant, c'est plein d'espoir que nous abordons cette CAP dans le but d'obtenir notamment des mutations complémentaires et un nombre de promotions digne de ce nom. Mais cet espoir n'émane que de nous, élus en CAP. En effet, la perception de nos collègues est toute autre dans les services au vu du contexte anxiogène actuel à la DGCCRF, à la Fonction Publique et plus largement dans la société dans son ensemble.

Il a été annoncé l'absence de recrutements en catégorie B pour 2020 à la DGCCRF, cela sonne-t-il l'extinction du corps des Contrôleurs ? Envisagez-vous un plan de qualification de passage de B en A de l'ensemble des Contrôleurs, à l'image de ce qui a été réalisé à la Direction du Travail ?

- S'agissant des SG communs, il est prévu que 40 agents rejoignent les préfectures, ce chiffre est-il définitif, quelle en est la ventilation par grade ? Par structure ?

Que se passera-t-il pour les agents qui effectuent actuellement des tâches de SG et qui ne seraient pas amenés à rejoindre les nouveaux SGC ?

- A l'approche de la nouvelle campagne de mutations, nous nous interrogeons sur les attributions conservées par les Capistes ? Sur notre rôle ? Par ailleurs pouvez-vous nous communiquer la date d'ouverture de la campagne de mutation pour 2020, et ses modalités ?

- Concernant les PED nous avons appris que ceux de Dunkerque et Calais seraient réattribués à la DGDDI. Est-ce le début de la fin de la mission PED confiée à la CCRF ?

Est-ce que d'autres PED vont être « rendus » aux Douanes ? Plus largement les agents affectés à cette mission attendent les suites qui seront données au groupe de travail qui s'est réuni récemment.

- Vous avez désigné la préfiguratrice du Centre National de Réponses aux Publics (CNRP), mais pour quelle date doit-elle rendre ses propositions ? En effet les agents du CNA, d'autres en départements qui sont sur la mission d'accueil consommateur sont dans l'attente.

- Pour justifier la réorganisation de la DGCCRF au pas de charge, l'interdépartementalité de Franche-Comté est présentée comme une réussite. SOLIDAIRES CCRF & SCL émet de gros doutes sur cette réalité et sur le bien être des agents impactés !

Nous venons d'apprendre de nouveaux mariages forcés : pour exemple l'interdépartementalité annoncée par le préfet ARA pour les départements 07/26, 03/63 et 42/43.

Disposez-vous d'un calendrier de mise en œuvre d'autres interdépartementalités envisagées, quelles missions seront concernées ? Jusqu'au irez-vous dans la pratique ? Des départements qui ne sont pas contigus pourraient-ils être concernés ?

- A la rentrée de septembre, les agents ont eu la surprise de découvrir sur Géci le manuel du bon fonctionnaire : « le guide de déontologie ». Vous n'avez pas trouvé utile de demander l'avis des organisations syndicales au Comité Technique Personnels et Missions de la DGCCRF comme cela est pourtant nécessaire. Quelle réponse est apportée à la demande intersyndicale sur ce sujet ?

- Enfin au cœur de l'été, sous une chaleur accablante, alors que les agents avaient déjà réalisé les 2/3 des objectifs de contrôles et œuvré au bon déroulement du mondial de football féminin, une note les a brutalement refroidis. Cette note du 14 août relative à l'indemnité accordée aux agents ayant participé à l'OIV aurait largement mérité un carton rouge.

Les agents qui ont adapté leurs congés afin de participer à l'OIV en espérant obtenir cette prime ne désespèrent pas d'obtenir le juste retour de leur investissement.

À l'avenir il serait préférable que les règles du jeu définies au départ soient respectées jusqu'au coup de sifflet final.

La Présidente de la CAP, Coralie Oudot, nous a apporté les réponses suivantes :

Concernant l'absence de concours de catégorie B au titre de l'année 2020, il s'agit d'une mesure provisoire pour cette seule année. Il ne s'agit pas d'une extinction du corps des Contrôleurs. Le transfert de 40 emplois vers les SGC entraîne une grande incertitude quant aux nombre de recrutements nécessaires. Une réflexion plus générale aura lieu dans le cadre du chantier RH du plan stratégique.

S'agissant des SGC, il est confirmé la perte effective de 40 postes pour la CCRF, avec transfert des crédits correspondants au projet de loi de finances au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il nous a été précisé que les préfigureurs SGC locaux vont identifier les agents concernés.

**SOLIDAIRES** déplore cette fuite de compétences, d'agents et la disparition de la gestion de proximité. Une absence de fonctions support au niveau local entraînera nécessairement des conséquences négatives pour l'ensemble des directions (gestion automobile, RH, télétravail, remboursements, ...).

Désormais, les agents aujourd'hui affectés aux fonctions support n'auront d'autre choix que d'aller en SGC pour ceux qui désirent continuer à exercer ces fonctions ou de changer de missions. En DDPP, seules des missions d'enquête et les fonctions non mutualisées resteront.

**Exprimez-vous si vous ne souhaitez pas rejoindre le SGC !**

Le transfert opérationnel sera réalisé d'ici juin 2020. Cela augure une fin d'année 2019 anxio-

gène pour tous les agents.

A propos des CAP, les élus ne seront plus consultés pour les mutations dès 2020 et dès 2021 également pour les promotions et avancements. Contrairement à certains ministères qui l'ont abandonné, la DG a cependant demandé le maintien des tableaux de mutations. La campagne de mutations pour 2020 ne s'ouvrira a priori pas avant janvier. Une seule période s'ouvrira : désormais une renonciation ne sera possible qu'avant l'expiration de la phase de dépôt des demandes. A priori, il n'y aura pas de grand bouleversement dans les règles de mutations.

S'agissant de la question du PED. Seuls les contrôles renforcés à l'importation de Calais et Dunkerque sont transférés à la DGDDI. A ce jour, aucun autre transfert n'est décidé.

Le projet du CNRP (Centre National de Réponses au Public) est encore en cours de montage. La préfiguratrice a été désignée récemment, il s'agit d'Isabelle Collin. L'implantation du centre est prévue à Montpellier avec une reprise des agents du CNA. Il a été évoqué la possibilité pour les agents actuellement en charge des réponses directes de rejoindre le CNRP tout en restant dans leur résidence actuelle. Mais cette mesure ne serait que transitoire, à terme, l'ensemble des agents du CNRP seraient sur le site unique de Montpellier.

Concernant l'interdépartementalité, le « mariage » forcé évoqué dans notre liminaire ne serait pas du fait de la DG, mais des préfets de région. A la lecture de la circulaire du Ministre Bruno Le Maire, SOLIDAIRES avait bien compris que les préfets devaient faire des propositions et ils s'en donneraient à cœur-joie. Les remontées de la part des préfets doivent être faites pour la mi-octobre.

La DG a indiqué qu'il n'y aura pas de mobilité forcée, ni de fermeture de site. Toutefois, il y aura nécessairement un rééquilibrage des effectifs par la suite.

Une réflexion est toujours en cours sur les modalités pratiques afin de faciliter l'interdépartementalité.

SOLIDAIRES a toujours refusé l'interdépartementalité. Le plein exercice des missions de le DGCCRF passe par le renforcement des effectifs, et certainement pas par l'écartèlement des agents. Nous avons hâte de pratiquer l'interdépartementalité en Zoé !!!

Mme Oudot a répondu que le sujet du guide de déontologie serait traité en CT.

La Directrice du Personnel a avoué que le calendrier était malencontreux. Elle a indiqué que le dispositif de prime OIV, régulièrement contesté par la Cours des comptes, était vieillot. La prime pourrait être supprimée en 2020. Belle source de motivation pour le travail OIV 2020 !!!

## **1 – Approbation des Procès-verbaux**

Approbation à l'unanimité des procès-verbaux des CAP de janvier et avril 2019.

## **2 – Recours en évaluation**

Une agente avait déposé un recours en évaluation concernant la phraséologique et les items. La CAP a rendu un avis neutre.

## **3 – Promotions et avancements**

Cf. Message 2019-32(2) publié le 10 octobre dernier.  
Ces avancements et promotions prendront effet au 1<sup>er</sup> octobre 2019.

SOLIDAIRES a sollicité l'établissement de listes complémentaires, mais cette demande a été refusée par l'administration.

**SOLIDAIRES Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Service Commun des Laboratoires**  
93 bis, rue de Montreuil 75011 Paris - Tél. 01 43 56 13 30

**SOLIDAIRES@dgccrf.finances.gouv.fr - Site Internet : [www.solidaires-ccrf-scl.org](http://www.solidaires-ccrf-scl.org)**

## 4 – Mutations

2 mutations complémentaires ont été prononcées. **SOLIDAIRES** est satisfait d'avoir réussi à arracher ces mutations supplémentaires mais se désolé que l'Administration n'ait pas prononcé d'autres mouvements que nous avons sollicités.

Aucune mutation hors tableau n'a été prononcée.

**Le travail des élus SOLIDAIRES en CAP illustre une nouvelle fois l'importance du rôle des représentants du personnel à cette instance. Interpeller la DG sur des sujets sensibles est essentiel. Cette instance est indispensable dans le cadre du dialogue social. L'absence de consultation des élus en CAP fait peser un risque d'opacité des décisions de l'administration dans la gestion de la carrière des agents pour l'avenir.**

### **Les élu-es SOLIDAIRES CCRF & SCL**

May-Lan FLORENTIN - 01.45.13.89.59

Marie-Céline GALVEZ - 02.50.80.40.52

Céline VION - 03.28.07.22.68

Manuel BUFFARD - 03.28.07.22.20

Ludovic DUFOSSET - 04.30.08.60.91